



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Programme Bâtiments 2020

### **L'Etat de Vaud alloue 55 millions de francs pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments**

**Déterminé à activer le fort potentiel d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> offert par le domaine du bâti, l'Etat de Vaud poursuit sa politique volontariste d'appui à l'assainissement énergétique des bâtiments. Il alloue une enveloppe de 55 millions de francs au Programme Bâtiment 2020 afin d'encourager les propriétaires immobiliers à engager des travaux visant à augmenter l'efficacité énergétique de leurs biens immobiliers.**

Le domaine du bâtiment représente à lui seul près de la moitié de l'énergie consommée annuellement en Suisse. Il est également responsable d'un cinquième des émissions de CO<sub>2</sub> du pays. L'assainissement énergétique du parc immobilier constitue dès lors un important levier d'action que le Conseil d'Etat active depuis plusieurs années déjà. Pour 2020, l'enveloppe mise à disposition des propriétaires immobiliers pour la rénovation énergétique de leurs biens s'élève ainsi à 55 millions de francs. Ce montant est assuré par la Confédération - 40 millions de francs - via le fonds alimenté par la taxe sur le CO<sub>2</sub> et mis à disposition dans le cadre du Programme Bâtiments. L'Etat de Vaud participe à hauteur de 15 millions de francs.

Deux nouvelles mesures subventionnées

Deux nouvelles mesures font l'objet d'un subventionnement en 2020 : le raccordement d'un bâtiment existant à un réseau de chauffage à distance et l'installation, dans les habitations, de ventilation avec récupération de chaleur. Les montants accordés aux diverses mesures sont identiques à ceux octroyés en 2019, voire légèrement augmentés pour les pompes à chaleur géothermiques et les chaudières à bois d'une puissance supérieure à 20 kW. L'Etat de Vaud entend ainsi dynamiser la transition vers des chauffages alimentés par des ressources renouvelables, y compris dans les grands bâtiments.

Maîtrise de la consommation et gain de confort

La rénovation énergétique d'un bâtiment permet une baisse de la facture énergétique d'un bien immobilier tout en renforçant sa valeur. Elle offre également un gain de confort à ses habitants. Avant d'entamer des démarches en vue d'une rénovation énergétique, un audit CECB+, subventionné par l'Etat de Vaud fournit au propriétaire des recommandations d'assainissement chiffrées pour des travaux d'isolation ou d'installations techniques.

Le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments traduit à la fois la volonté du Conseil d'Etat de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir l'environnement économique vaudois. Pour chaque franc de subvention versé pour les rénovations des bâtiments, il est en effet estimé que cinq à six autres francs sont investis par les propriétaires. Les 55 millions engagés en 2020 vont ainsi générer des retombées économiques de quelque 300 millions de francs dans les secteurs de la construction, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Informations détaillées sur les subventions : [www.vd.ch/subventions-energie](http://www.vd.ch/subventions-energie)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 janvier 2020

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, François Vuille, délégué à la transition énergétique, Direction générale de l'environnement